

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales et du  
Règlement, de l'Informatique, contrôle des  
communications des membres du Gouvernement et des  
dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

25 JANVIER 2011

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 2011

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Chantal Bertouille à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Divergence de méthode en matière d'éducation sexuelle et affective entre la Communauté française et la Région wallonne – Besoin d'un conciliateur ? » . . . . .	3
1.2	Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Accord de coopération avec la Croatie » . . . . .	4
1.3	Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation politique en Tunisie » . . . . .	5
1.4	Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation des coptes en Égypte. » . . . . .	6
1.5	Question de Mme Chantal Bertouille à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Prise d'initiatives de la Communauté française par rapport à la présidence de la Task Force For International Cooperation on Holocaust » . . . . .	7

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Chantal Bertouille à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Divergence de méthode en matière d'éducation sexuelle et affective entre la Communauté française et la Région wallonne – Besoin d'un conciliateur ? »

Mme Chantal Bertouille (MR). – Vous savez que l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective (Evras) est devenue une priorité. J'en veux pour preuve les dernières statistiques montrant une augmentation inquiétante du nombre d'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans notre pays, surtout parmi les jeunes, et les chiffres relatifs au sida, particulièrement alarmants, que nous avons reçus récemment.

En Communauté française et en Région wallonne, des résolutions ont été votées à l'unanimité par nos assemblées en juillet 2008 et en mars 2009 et notre parlement a encore voté une autre résolution à l'unanimité à l'occasion de la journée de lutte contre le sida.

Je souhaiterais vous interroger sur la nécessité de généraliser les modules d'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective.

Au mois de décembre, la ministre Simonet avait, par voie de presse, déclaré que la création de ces cours n'était pas praticable. Cette déclaration n'était évidemment pas passée inaperçue et avait suscité une réaction de la part de la ministre Tillieux, interrogée au parlement wallon.

Se basant sur la déclaration de politique régionale, Mme Tillieux soulignait l'importance de généraliser les modules de formation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, particulièrement dans les écoles, en collaboration avec les centres de planning familial.

Le 15 décembre dernier, la ministre Simonet s'expliquait à nouveau sur le sujet lors d'interpellations au parlement de la Communauté française. Mme Simonet confirmait que l'Evras devrait être intégrée dans les cellules sur le bien-être prévues dans la Déclaration de politique communautaire tout en ne remettant pas en cause la nécessité de

cette éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective. La méthode proposée divergeait radicalement de celle proposée par Mme Tillieux à la Région wallonne.

Il y a quelques jours, à la lecture des statistiques sur les IVG, les différents acteurs de terrain ont à nouveau demandé que l'Evras soit intégrée directement dans les programmes scolaires sans le filtre des cellules sur le bien-être.

Il semble qu'il y ait une divergence de vues entre la Région wallonne et la Communauté française sur la mise en place de l'Evras. Quelle est votre position par rapport aux déclarations de Mme Tillieux et de Mme Simonet? Les déclarations de politique communautaire et régionale sont-elles compatibles? Quelle est la position du gouvernement de la Communauté française? Intervendrez-vous comme conciliateur dans ce dossier en votre qualité de ministre-président des deux gouvernements?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Permettez-moi d'abord de souligner combien l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, mieux connue sous l'acronyme « Evras » est importante à mes yeux. Ce sujet dépasse la question des statistiques inquiétantes que vous soulignez. En effet, l'Evras vise aussi à promouvoir des relations sociales respectueuses entre jeunes.

Vous serez d'accord avec moi pour éviter de limiter la compréhension du sujet à la seule dimension des rapports sexuels et de leurs conséquences comme c'est trop souvent le cas. Une présentation trop partielle aurait pour effet de susciter des réticences auprès de personnes promptes à diaboliser de telles initiatives.

Comme vous, j'ai découvert dans la presse les commentaires sur l'impraticabilité des animations Evras faites notamment par le ministre de l'Enseignement. Mais je sais aussi, comme vous, que dans la vie politique, certaines sorties médiatiques ne sont pas nécessairement couvertes par le gouvernement et n'engagent que leurs auteurs. Comme ministre-président, je sensibilise régulièrement mes collègues aux conséquences de telles déclarations personnelles qui, heureusement, ne sont pas habituelles.

Sur le fond, j'ai également pris acte des nuances que la ministre Simonet a apportées devant cette assemblée, le 15 décembre dernier. En ce qui concerne la compatibilité des déclarations de politique régionale et de politique communautaire, je puis vous assurer qu'elle est totale. Dans les deux textes on indique, en effet, que les exécutifs « concluront, sur la base de l'évaluation des

expériences-pilotes de 2008, un accord de coopération [...] afin de créer les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Communauté française ».

L'objectif est sans ambiguïté, même si une latitude est laissée sur le mode de mise en œuvre des modules d'animation. Dans un dossier aussi sensible, une décision imposée unilatéralement par un exécutif était en effet peu concevable. La volonté d'aboutir n'en est pas moins présente. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place, l'an dernier, lors d'une réunion conjointe des gouvernements. Il est coordonné par la ministre Laanan et réunit les ministres Simonet, Tillieux, Huytebroeck et Kir.

Ses missions ont été définies : compléter le cadastre des animations Evras dans le cadre scolaire ; clarifier les missions respectives des divers intervenants ; assurer une information des acteurs du secteur socio-sanitaire, en ce compris les médecins généralistes ; proposer un cadre opérationnel ainsi qu'un calendrier.

En fonction des moyens disponibles, on envisagera également la faisabilité d'une augmentation de l'offre de service actuelle.

Sur la base des conclusions du groupe de travail, il appartiendra aux gouvernements de se prononcer sur la formule la plus adaptée pour généraliser les animations Evras. Les déclarations auxquelles vous faites référence sont donc en effet prématurées. Vous constaterez toutefois, au regard des faits et des procédures mises en place, que la désignation d'un conciliateur l'est tout autant.

**Mme Chantal Bertouille (MR).** – Un jour, vous devrez nécessairement concilier les deux points de vue. La situation n'est pas aussi claire que vous le dites. Vous avez fait référence à la Déclaration de politique communautaire. Je peux vous citer la Déclaration de politique régionale, laquelle prévoit que « le gouvernement entend systématiser, via les centres de planning familial, les cours d'éducation affective et sexuelle dans l'ensemble des écoles pour aborder notamment les questions liées à la transmission du sida et des maladies sexuellement transmissibles ».

Le groupe de travail est déjà en place depuis septembre ; il devra bien s'exprimer un jour. Des expériences pilotes et une réflexion ont été menées. De plus, le parlement a adopté à l'unanimité des résolutions. Le travail est entamé depuis des années. Ce groupe de travail réfléchit, mais vous devriez lui imposer une date pour la fin de ses réflexions !

## 1.2 Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Accord de coopération avec la Croatie »

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Le 21 décembre 2010, vous avez, avec votre homologue bruxellois de la Cocof, reçu le ministre croate des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Gordan Jandrokovic, afin de formaliser l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne, la Cocof et la Croatie.

La genèse de cet accord est bien connue. Il s'agit de l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Un accord de stabilisation et d'association et un nouveau partenariat d'adhésion ont été conclus, respectivement en 2001 et en 2008. Notons également cinq années d'une coopération bilatérale qui a plutôt bien fonctionné, dans les domaines artistique et économique.

La signature de cet accord ouvre la voie à une coopération mieux structurée. Vous avez évoqué le secteur touristique ou le transport aérien. Il s'agit de compétences régionales. Je pense que les secteurs de la recherche et de l'enseignement universitaire mériteraient aussi d'être évoqués. Nous avons à ce titre un lecteur à l'Université de Zagreb.

Quel est l'impact pour notre Communauté des cinq années de coopération bilatérale qui précèdent la conclusion de cet accord ? Quels pourraient être à l'avenir les projets de coopération propres aux compétences de notre Communauté ? Quand le décret portant assentiment à cet accord de coopération sera-t-il soumis à notre parlement ?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – La signature, fin décembre, de l'accord entre la Wallonie, la Communauté française, la Cocof et la Croatie est effectivement un aboutissement. Comme vous l'avez souligné, le processus a été entamé en 2005. Cette coopération concerne un grand nombre de secteurs et s'inscrit dans la coopération de type Nord dont nous avons parlé précédemment. Elle consiste à faire en sorte qu'il y ait un maximum de partenariats mutuellement profitables aux acteurs économiques, universitaires ou culturels, par différence avec les partenariats de type Sud, qui visent davantage la coopération internationale.

Dans le cas de la Croatie, en ce qui concerne l'aspect économique, nos efforts se concentrent actuellement sur le commerce extérieur et le transport aérien. Concrètement, des actions visant à dynamiser nos échanges commerciaux avec ce pays sont régulièrement organisées par l'Awex. La der-

nière en date est la mission *Walloon environmental solutions*, axée sur le traitement des déchets et des eaux usées.

Pour information, si notre balance commerciale est actuellement largement positive, je suis convaincu que nos exportations vers la Croatie peuvent encore être améliorées. En effet, ce pays est le 64<sup>e</sup> client en ordre d'importance de la Wallonie et nos exportations annuelles vers ce pays s'élèvent à un peu moins de 22 millions d'euros. Dans le domaine du transport aérien, des contacts intéressants ont été noués en décembre pour envisager la mise en place de synergies entre les aéroports de Dubrovnik et ceux de Liège et de Charleroi. La compagnie aérienne hongroise Wizzair envisage d'ailleurs d'assurer une liaison entre Dubrovnik et la Wallonie.

Par ailleurs, des partenariats à plus long terme, liés notamment au développement des zones économiques aéroportuaires et à la gestion des problèmes environnementaux, ne sont pas exclus. Quand on sait que la Croatie compte actuellement huit aéroports, il est clair que la mise en valeur de notre expertise dans ce domaine peut avoir des retombées intéressantes.

Cela dit, notre coopération avec la Croatie va au-delà de ces projets à finalité essentiellement économique. Vous avez parlé de l'envoi d'un lecteur à l'Université de Zagreb. En dehors de son action quotidienne d'enseignement du français et de la littérature française, par sa présence, il a notamment permis l'organisation de plusieurs activités culturelles. Je pense notamment aux conférences organisées sur des auteurs wallons et bruxellois contemporains traduits en langue croate, comme Jean-Philippe Toussaint, Amélie Nothomb et François Weyergans.

D'ailleurs, des actions culturelles plus thématiques ont aussi permis d'améliorer notre production dans les domaines également très connus de la bande dessinée, de la photographie, de la danse et de la musique. L'exposition « La fidélité des images, René Magritte et la photographie » organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, avec le soutien du ministère croate de la Culture, a ainsi remporté un franc succès et a reçu la visite du président croate.

En outre, en matière de formation, de patrimoine et d'échange de jeunes diplomates, des projets ont également été mis sur pied ces dernières années.

Comme vous le constatez, notre action en Croatie s'intensifie et se diversifie. Elle concerne à la fois les compétences régionales et communau-

taires.

La signature d'un accord de coopération fin de l'année dernière traduit donc cette évolution positive. Cependant, si j'ai entamé cette réponse en parlant d'un aboutissement de processus, il est clair qu'il s'agit tout autant d'un point de départ se basant sur les conclusions de l'expérience menée antérieurement.

Cette signature pose aussi les jalons d'un nouvel approfondissement. Nous allons ainsi rencontrer notre partenaire croate afin d'élaborer avec lui un programme triannuel de coopération pour lancer de nouvelles pistes. Je pense à des thèmes comme la créativité, notamment culturelle, la valorisation de la recherche, l'enseignement ou encore la gestion des fonds européens. Cette intensification de la coopération est d'autant plus opportune que la Croatie sera sans doute bientôt membre à part entière de l'Union européenne.

J'ai demandé à l'administration de procéder au plus vite à la préparation des documents nécessaires à la procédure d'assentiment de l'accord. Selon toute vraisemblance, ce dossier devrait être soumis dans un avenir proche aux trois assemblées parlementaires concernées. C'est en tout cas le souhait que je formule.

### 1.3 Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation politique en Tunisie »

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – La situation en Tunisie a évolué très rapidement depuis le développement des questions d'actualité posées par mes collègues lors de la séance plénière du 12 janvier.

Nous avons noté le report *sine die* de la Commission mixte de coopération bilatérale fixant nos axes de coopération avec ce pays pour les trois prochaines années; cette commission devait se réunir au mois de février. En attendant le retour à la stabilité politique, c'était à notre sens une évidence pour pouvoir progresser.

Il n'empêche que notre coopération bilatérale était et reste dynamique et je m'en voudrais de ne pas évoquer les acteurs de terrain qui l'ont fait vivre jusqu'à présent, que ce soit en matière d'enseignement supérieur, de formation ou de dialogue culturel.

Dans ce contexte, je voudrais poser trois questions au ministre-président. Quelle est la situation de notre délégation sur place? Les axes de travail de notre coopération bilatérale, au service de la société civile il faut le rappeler, sont-ils défi-

nitivement compromis ou y a-t-il des pistes nouvelles ? Quelle a été l'attitude du gouvernement de la Communauté dans les instants qui ont suivi la chute du régime ? Compte tenu des moyens dont nous disposons, comment peut-on soutenir le processus de démocratisation que chacun appelle de ses vœux ?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je suis assez limité dans les éléments supplémentaires que je peux apporter. Je puis néanmoins vous dire, monsieur le député, que le rôle actuel de notre délégation à Tunis est très important. Elle nous rend compte de la situation quasiment au jour le jour. Par ailleurs, elle nous suggère des attitudes à adopter et des actions concrètes à mener dans le domaine de la coopération, ce qui conforte les axes de notre soutien à la société civile. Nous n'avons d'ailleurs nullement l'intention de les abandonner. Nous voulons au contraire qu'ils soient mis en évidence et amplifiés.

Dans les moments qui ont suivi la chute du régime, nous avons tout d'abord observé sans tirer de conclusion particulière. Nous n'avons pas été un pays accueillant pour les autorités tunisiennes en fuite. Par contre, nous avons fait savoir à notre délégation que, pendant cette période trouble, notre devoir à l'égard de la société civile était de mettre le plus rapidement possible en œuvre les méthodes de soutien aux médias, d'égalité des genres et de démocratisation qui sont au cœur de la « révolution tunisienne » en cours. Et nous avons souhaité que l'on fasse bien la distinction, dans les accords que nous avons actuellement avec la Tunisie, entre ce qui relève de l'institutionnel et ce qui relève des processus touchant la population.

Nous ne voulons pas punir la population pour compte de ses dirigeants. Nous allons poursuivre la mise à disposition d'outils de formation et d'apprentissage à l'usage des médias puisque les journalistes tunisiens nous disent qu'ils doivent réapprendre à communiquer dans une société qui n'est plus contrôlée par un pouvoir autoritaire. Nous serons à leurs côtés, avec les associations qui veulent entamer un travail sur ce terrain.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Je vous remercie de ces réponses donnée dans un contexte mouvant, monsieur le ministre. Je me réjouis que notre action au bénéfice de la population civile soit toujours bien perçue. J'ai pris acte des démarches d'éducation, d'organisation ou de protection de la presse que vous comptez mettre en œuvre.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je souligne que ces mesures existaient déjà avant la chute du régime Ben Ali. Aujourd'hui, nous avons

une responsabilité accrue par rapport au processus électoral qui sera mis en place. Les forces tunisiennes annoncent qu'elles vont renouveler les cadres politiques et désigner de nouveaux responsables. C'est maintenant que nous devons être présents. Effectivement, nous avons commencé avant que les problèmes ne se posent, mais nous ne pouvons certainement pas baisser les bras maintenant, en croyant que tout se passera bien, spontanément et facilement.

#### 1.4 Question de **M. Michel de Lamotte** à **M. Rudy Demotte**, ministre-président, intitulée « Situation des coptes en Égypte. »

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Les coptes d'Égypte constituent la communauté chrétienne la plus nombreuse du Moyen-Orient, mais aussi l'une des plus anciennes. Ils représentent quelque 10 millions de fidèles en Égypte, soit 6 à 10 pour cent de la population.

En un an, ils ont fait l'objet de plusieurs attaques meurtrières. Le 6 janvier 2010, six coptes et un policier étaient tués à Nagaa Hamadi. Des échauffourées entre la police et des coptes protestant contre l'interdiction de construire une église dans un quartier du Caire faisaient deux morts parmi les coptes, le 24 novembre dernier. Enfin, 21 personnes sont tuées et 79 autres blessées à la sortie d'une église copte après la messe du Nouvel An à Alexandrie. Je pourrais faire un recensement macabre plus ou moins identique pour les chrétiens d'Irak.

Ce regain de violence ne doit pas manquer de nous interpeller et ne laisse bien évidemment pas indifférent. Je me suis bien naturellement posé la question de savoir comment agir à notre niveau pour soutenir cette minorité et dénoncer les attaques qu'elle a subies ces derniers mois.

Je rappelle que la Chambre des représentants a adopté, en janvier 2010, une résolution concernant la survie des communautés chrétiennes et des minorités religieuses et philosophiques au Proche-Orient, au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Elle demandait notamment au gouvernement fédéral d'encourager les autorités des pays concernés par l'intolérance religieuse à inscrire, dans leur droit interne, les textes de droit international qui protègent la liberté de pensée, de conscience et de religion et à les faire respecter ; de prendre en compte la situation des communautés chrétiennes et des autres communautés religieuses menacées et, dans le cadre du dialogue politique avec les pays concernés, de réclamer de la part de l'Union européenne une grande vigilance, une ac-

tion politique et une coopération internationale en matière de libertés civiles et religieuses.

Nous pourrions largement nous en inspirer. Je crois bon de rappeler que la République arabe d'Égypte est membre de la Francophonie depuis 1983 et qu'à ce titre, nous disposons d'un lieu de rencontre avec cet État.

Mes questions sont les suivantes : Quelle attitude le gouvernement a-t-il adoptée pour dénoncer ces attaques ? Au-delà du message d'Abdou Diouf qui appelait au respect des libertés fondamentales, notamment religieuses, et des droits de l'homme, la Francophonie ne devrait-elle pas être le lieu d'un mouvement plus profond de protection des minorités ?

De manière plus générale, comment apporter, à notre niveau, un message de paix et de tolérance dans les pays abritant ces minorités ?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – La situation est en effet totalement condamnable. En ma qualité de ministre-président de la Communauté française, j'appelle au respect des minorités, qu'elles soient religieuses ou autres.

Je condamne de la manière la plus forte les attentats survenus notamment devant une église copte d'Alexandrie. Le meurtre de nombreux innocents au motif que leurs convictions diffèrent de celles de la majorité est inadmissible.

Je partage aussi votre sentiment sur nos capacités d'actions efficaces. La Wallonie et Bruxelles ont conscience de leur taille et de leur poids géopolitique sur la scène internationale. Nous devons effectivement chercher les voies par lesquelles nous pouvons espérer agir le plus efficacement possible.

Vous avez parfaitement raison d'attirer l'attention sur notre action au sein de la Francophonie, qui est d'ailleurs le seul endroit où la Communauté française entretient des liens avec l'Égypte. Dans ce cadre, il va de soi que nous défendons résolument, au côté du secrétaire général, des valeurs comme le respect des libertés fondamentales et notamment la liberté religieuse. Cela figure d'ailleurs dans la déclaration de Bamako de la Francophonie.

La position exprimée sans délai, dans les quarante-huit heures de la tragédie, par le secrétaire général trouvera bien entendu un prolongement, sans doute dès la première session de l'année 2011 de la commission politique de la Francophonie qui est prévue le 9 février prochain. En sa qualité de membre de l'OIF, la Communauté française est totalement solidaire de cette démarche. Comme par le passé, la Wallonie et Bruxelles de-

manderont à la Francophonie de devenir un lieu de protection des minorités.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – J'apprécie le caractère ferme et décidé de cette réponse.

#### 1.5 Question de Mme Chantal Bertouille à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Prise d'initiatives de la Communauté française par rapport à la présidence de la Task Force For International Cooperation on Holocaust »

**Mme Chantal Bertouille** (MR) – En juin 2009, les pays membres de la *Task Force for International Cooperation on Holocaust* ont unanimement approuvé la candidature de notre pays pour la présidence de mars 2012 à mars 2013.

À l'époque, le ministre des Affaires étrangères s'était réjoui de cette marque de confiance et avait assuré que « notre pays mettra tout en œuvre pour donner une visibilité particulière à la mémoire de l'Holocauste ».

L'*International Task Force Holocaust* fut créée en 1998 par le premier ministre suédois de l'époque dans le but d'encourager, dans les pays intéressés, les activités d'éducation, de commémoration et de recherche à propos de la Shoah. Cette *Task Force* compte actuellement 27 membres, sans compter les Nations unies, l'OSCE et l'Agence européenne pour les droits fondamentaux.

Outre la mise en œuvre de politiques nationales de soutien à l'éducation, à la commémoration et à la recherche sur l'Holocauste, la déclaration de Stockholm invite ses adhérents à ouvrir les archives publiques ou privées concernant l'Holocauste.

Nous voici à environ un an de cette prise de fonction de présidence. Ma question qui était initialement adressée à la ministre de la Culture vous ayant été transférée, monsieur le ministre-président, j'aimerais savoir si la Communauté française sera associée à cette présidence et sous quelle forme ?

Un budget est-t-il prévu à cet effet ? Si oui, quel en est le montant ? Une des missions des adhérents à la déclaration de Stockholm était de rendre plus accessibles les archives publiques et privées concernant l'Holocauste. Des initiatives ont-elles été prises en ce sens ? Si non, comptez-vous mettre à profit cette présidence belge pour le faire ?

D'autres contacts ont-ils été pris par le parlement wallon ? Vous faites partie des deux gouvernements, vous pourrez donc facilement me ré-

pondre. En effet, tous les travaux du comité « Mémoire et Démocratie » que j'ai présidé pendant un an et dont je suis encore membre me tiennent fort à cœur.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – La Belgique est membre de l'*International Task Force for Holocaust Location, Remembrance and Research* qui est une plate forme internationale pour l'échange de projets éducatifs, d'expériences et d'outils sur l'Holocauste qui dépasse le cadre *stricto sensu* de l'accès aux archives.

La participation de la Belgique à cette *Task Force* est le fruit des efforts conjoints du gouvernement fédéral et des Communautés.

Comme vous le soulignez, la Belgique prendra la présidence de ce mouvement en mars 2012 pour une durée d'un an. Nous nous sommes pleinement investis dans cette perspective par le biais de Wallonie-Bruxelles International.

Cette présidence impliquera l'organisation de deux réunions internationales en Belgique. Comme vous, j'accorde une très grande importance à ce sujet et à notre présidence. Ce sentiment est celui de tout le gouvernement.

Je peux vous préciser que la Communauté française a marqué sa volonté d'organiser la réunion de décembre 2012. Il est actuellement prématuré de préciser les différents modes d'interventions de la Communauté et les partenariats qui seront noués avec le secteur associatif et les autres entités fédérées.

Dès à présent, je voudrais cependant vous signaler que j'ai demandé à Wallonie-Bruxelles International et à la cellule Démocratie et Barbarie du ministère de la Communauté française de réaliser un programme d'activités qui devra contribuer à valoriser auprès des experts internationaux présents les nombreuses initiatives prises en Wallonie et à Bruxelles en matière d'éducation, de recherches et de mémoire sur l'Holocauste. Ce programme devra ensuite être proposé au secrétariat de la *Task Force for Holocaust* pour être validé car cette dernière entend maîtriser l'ensemble de son organisation.

Je voudrais également préciser que le budget de cette présidence est estimé à un demi-million d'euros, la part incombant aux entités francophones étant de 28,33 %, ce qui représente un montant de 141 650 euros.

**Mme Chantal Bertouille (MR)**. – Je remercie le ministre-président pour sa réponse. Je ne doutais pas que la Communauté française s'impliquerait dans cette présidence. Je me réjouis également

qu'un budget y soit réservé.

Si j'ai insisté sur l'accès aux archives c'est parce qu'il constitue un des huit points importants du Forum international de Stockholm sur la Shoah que je voudrais vous citer : « Nous prendrons toutes les mesures nécessaires à l'ouverture des archives afin de nous assurer que tous les documents portant sur l'Holocauste soient mis à la disposition des chercheurs ».

**M. le président**. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 30.*